



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **8 septembre 2020 à 13 h 30** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Stéphanie Dionne, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Matthieu Renaud également présent.

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption des procès-verbaux
- 4 Finances
- 5 Administration générale
- 5.1 Autorisation de signatures pour l'acquisition d'immeuble relatif à l'expansion de la Résidence du Parc naturel habité Phase 2
- 5.2 Autorisation de signatures pour l'acquisition d'immeuble relatif à la construction de la Place St-Donat phase 1
- 6 Urbanisme et Environnement
- 6.1 Contribution à des fins de parc ou de terrains de jeux, pour les lots 6 387 237 à 6 387 296 (chemin du Versant)
- 7 Loisirs, Vie communautaire et Communications
- 8 Travaux publics et Parcs
- 8.1 Octroi de contrat dans le cadre de la Place St-Donat
- 8.2 Autorisation de dépense pour l'achat de ponceaux
- 9 Sécurité incendie et sécurité civile
- 10 Divers
- 11 Période d'information
- 12 Période de questions
- 13 Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Compte tenu de la présence de tous les membres du conseil municipal, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation.

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance à 14 h.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

2. Adoption de l'ordre du jour

20-0908-379 Il est proposé par Stéphanie Dionne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

3. Adoption des procès-verbaux

4. Finances

5. Administration générale

5.1 Autorisation de signatures pour l'acquisition d'immeuble relatif à l'expansion de la Résidence du Parc naturel habité Phase 2

20-0908-380

Attendu la résolution numéro 20-0309-091 relative à l'autorisation de signature pour les promesses d'achat d'immeuble à intervenir dans le cadre du projet de construction d'une deuxième phase de logements pour personnes âgées des *Résidences du Parc naturel habité* ainsi que de répondre aux besoins de la Municipalité en matière d'espaces publics;

Attendu la réception de l'approbation de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du *Règlement d'emprunt 20-1067* pour l'acquisition d'immeubles en ce sens;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1) d'autoriser le maire, Joé Deslauriers et le directeur général adjoint – Développement durable, Mickaël Tuilier, à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats d'achats ainsi que tous les documents y afférents par la présente pour les lots suivants :

- Lot 5 623 245
- Lot 5 623 297
- Lot 5 623 299
- Partie du lot 5 625 485
- Lot 6 286 957

- 2) que les frais inhérents à ladite transaction, en regard des honoraires du notaire soient à la charge de la Municipalité et de mandater l'étude Raymond & Sigouin à cet égard.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au *Règlement d'emprunt numéro 20-1067 pour l'acquisition d'immeubles relativement à la revitalisation du noyau villageois, secteur : rue Principale, rue Bellevue et rue Lambert.*

5.2 Autorisation de signatures pour l'acquisition d'immeuble relatif à la construction de la Place St-Donat phase 1

20-0908-381

Attendu la résolution numéro 20-0528-206 relative à l'autorisation de signature pour les promesses d'achat d'immeuble à intervenir dans le cadre du projet d'aménagement d'une place publique ainsi que l'implantation de mobilier urbain et d'aménagements paysagers dans le noyau villageois;

Attendu l'approbation de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du *Règlement 20-1069 modifiant le règlement d'emprunt 15-914 pour la construction de la Place St-Donat phase 1;*

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1) d'autoriser le maire, Joé Deslauriers et le directeur général adjoint – Développement durable, Mickaël Tuilier, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'achat ainsi que tous les documents y afférents par la présente pour le lot suivant :

- Lot 5 623 578



- 2) que les frais inhérents à ladite transaction, en regard des honoraires du notaire soient à la charge de la Municipalité et de mandater l'étude Raymond & Sigouin à cet égard.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au *Règlement d'emprunt numéro 20-1069 modifiant le règlement d'emprunt 15-914 pour la construction de la Place St-Donat phase 1.*

6. Urbanisme et Environnement

6.1 Contribution à des fins de parc ou de terrains de jeux, pour les lots 6 387 237 à 6 387 296 (chemin du Versant)

20-0908-382 Attendu la demande de permis de lotissement numéro 2020-1021 déposé par monsieur Donald Perron, représentant de la compagnie Gestion Perron et fils Inc, pour la création de 60 lots projetés 6 387 237 à 6 387 296, cadastre du Québec ;

Attendu le plan cadastral soumis pour l'opération cadastrale produit par Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, sous la minute 4276, en date du 5 août 2020 ;

Attendu qu'aux termes du paragraphe 1 de l'article 7.1 du *Règlement de lotissement et frais de parc numéro 15-927*, celui-ci prévoit que la délivrance d'un permis de lotissement à l'égard d'une opération cadastrale est assujettie à une contribution à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels ;

Attendu qu'aux termes de la section 7 du *Règlement de lotissement et frais de parc numéro 15-927*, le conseil municipal peut exiger du propriétaire requérant un permis de lotissement qu'il cède à la Municipalité 10 % du terrain compris dans le plan à un endroit qui convient pour l'établissement d'un parc ;

Attendu qu'au lieu de cette superficie, le conseil peut exiger le paiement d'une somme égale à 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans la demande de permis suivant la méthode de calcul décrite à l'article 7.3.3 du règlement ;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date 3 septembre 2020 ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de permis de lotissement telle que décrite au préambule de la présente résolution soit assujettie au paiement d'une somme égale au pourcentage indiqué dans la réglementation en vigueur selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation du terrain à construire.

7. Loisirs, Vie communautaire et Communications

8. Travaux publics et Parcs

8.1 Octroi de contrat dans le cadre de la Place St-Donat

20-0908-383 Attendu l'appel d'offres public 2020-AOP-TPP-17 publié le 11 août 2020 pour l'aménagement de la Place Saint-Donat - Phase 1 situé dans le noyau villageois dans le but d'effectuer des travaux d'implantation de mobilier urbain et d'aménagements paysagers;

Attendu l'ouverture de 5 soumissions reçues à la suite de cet appel d'offres public;

Attendu l'analyse des soumissions et la recommandation d'adjudication de la firme FNX Innov chargée de produire l'appel d'offres, en date du 4 septembre 2020, pour octroyer le contrat

pour la réalisation des travaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Terrassements Multi-Paysages Inc. pour 2 303 677,60 \$ excluant les taxes;

Attendu l'approbation de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du *Règlement d'emprunt numéro 20-1069 modifiant le règlement d'emprunt 15-914 pour la construction de la Place St-Donat – Phase 1*;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat pour l'aménagement de la Place Saint-Donat - Phase1, suivant les documents de l'appel d'offres public 2020-AOP-TPP-17, à l'entreprise Les Terrassements Multi-Paysages Inc., pour un montant de 2 303 677,60 \$ plus les taxes applicables, laquelle constitue la plus basse soumission conforme reçue dans la cadre de cet appel d'offres public.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées de la façon suivante :

- 1) à même le *Règlement d'emprunt 20-1069 modifiant le règlement d'emprunt 15-914 pour la construction de la Place St-Donat – Phase 1*;
- 2) un montant de 100 000 \$ au Fonds de parcs et terrains de jeux;
- 3) un montant maximal de 500 000 \$ au surplus accumulé non affecté.

8.2 Autorisation de dépense pour l'achat de ponceaux

20-0908-384 Attendu la résolution numéro 20-0731-340 autorisant la dépense pour l'achat de ponceaux et matériel au montant maximal de 22 000 \$, pour des travaux au chemin du Domaine de l'Escapade;

Attendu la réception d'une soumission à cet effet;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'autoriser le paiement de la facture relative à l'achat de matériel de l'entreprise Home Hardware au montant de 14 985 \$ plus les taxes applicables;
- que pour ce faire, les sommes soient prélevées au fonds de carrière et sablière.

9. Sécurité incendie et sécurité civile

10. Divers

11. Période d'information

12. Période de questions

Aucune question n'est posée.

13. Fermeture de la séance

20-0908-385 Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 14 h 17.

Joé Deslauriers
Maire

Matthieu Renaud
Directeur général et
secrétaire-trésorier